



Département : Aisne
Arrondissement : Soissons
Canton : Villers-Cotterêts

MAIRIE DE VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2016

Etaient présents : Mmes Nancy LEJEUNE, Margot FOIX, Christelle MELIN, Mrs Rémi VANLERBERGHE, Marc-Antoine Philippe, Sébastien DAUM, André POMMIER et Christophe STANLEY.

Représentés : Christophe CREPIN par Christophe STANLEY, Francis HONORE par Rémi VANLERBERGHE.

Absent :-.

Absent excusé : -.

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE

1 - AJOUT A L'ORDRE DU JOUR:

- DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter cet ajout.

2 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2016:

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, le compte-rendu du Conseil municipal du 09 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - Mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux:

Monsieur le maire expose cette évolution du régime indemnitaire des agents municipaux après avoir assisté à une réunion de présentation au Centre de Gestion 02 le 21/11/2016.

Références : décret n° 2014-513 DU 20 mai 2014 et circulaire de mise en œuvre du 5 décembre 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adopter le RIFSEEP pour les agents communaux : Jacky Chauvin, Martine Chauvin et Florence Collard.

4 - CONVENTION DE DENEIGEMENT :

Nous avons délibéré lors de notre conseil municipal du 21/12/2015 pour autoriser le maire à signer une convention de déneigement avec Monsieur Yves Coulon exploitant agricole installé et résident au village rue Saint Hubert.

Monsieur le maire propose de délibérer pour l'autoriser à signer à nouveau cette convention cette année dans les mêmes conditions économiques que l'an passé et propose que cette autorisation soit valable jusque fin 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à un changement d'imputation, il faut alimenter le compte 2041512 pour le paiement de la facture de l'USEDA soit 6193.29 €

Chapitre 204	Article 2041512 GFP de rattachement	+ 6 194.00 €
Chapitre 21	Article 2151 Réseaux et voirie	- 4 700.00 €
	Article 21318 Autres bâtiments publics	- 1 494.00 €

Pour pouvoir régler le dernier acompte du syndicat scolaire, il faut alimenter l'article 65548, soit :

Chapitre 11	Article 6226 Honoraires	-	686.00 €
Chapitre 65	Article 65548 Autre contributions	+	686.00 €

Pour régler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, il faut alimenter l'article 6574, soit

Chapitre 11	Article 6251 Voyages et déplacements	-	61.00 €
Chapitre 65	Article 6574 Subvention fonctionnement	+	61.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise ces décisions modificatives

6 - QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS:

- Projets de champs éoliens sur les communes de Chouy et de Chaudun, les délégués communautaires seront amenés à émettre un avis lors du conseil communautaire du 2 décembre.
- Pose des rideaux dans les écoles suivant les recommandations des services de l'éducation nationale. La commune remercie Mme Charrié couturière installée au village qui a offert le tissu pour les rideaux de la classe du 10 rue du Château. Le conseil municipal lui transmet ses remerciements.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Christophe STANLEY.